



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/C.1/2005/5
4 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et
RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel et
l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions
(Neuvième réunion, Genève, 12 – 14 octobre 2005)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA NEUVIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève¹,
et s'ouvrira le mercredi 12 octobre 2005 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour reproduit dans le présent document en tenant compte de toute question que les représentants d'organisations non gouvernementales présents à la réunion en tant qu'observateurs souhaiteraient voir examiner.

¹ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Les délégués sont donc priés de dûment remplir le formulaire d'inscription ci-joint, également disponible sur le site Internet de la Convention d'Aarhus à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/compliance.htm>, et de le retourner, **deux semaines au moins avant la réunion**, au secrétariat de la Convention d'Aarhus, soit par fax au numéro +41 22 917 01 07, soit par courrier électronique à l'adresse suivante public.participation@unece.org. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir le plan ci-joint) où leur sera délivrée une plaque d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 22 917 1502.

2. Faits nouveaux survenus depuis la précédente réunion du Comité

Le Comité sera invité à procéder à un échange d'informations sur les faits nouveaux pertinents survenus depuis la réunion précédente qui ne sont pas traités au titre d'autres points de l'ordre du jour.

3. Autres questions découlant de la réunion précédentes

Le Comité se penchera sur d'autres questions découlant de ses réunions précédentes.

4. Demandes soumises par les Parties concernant d'autres Parties

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande soumise par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 15 de l'annexe de la décision I/7.

5. Demandes de Parties concernant la manière dont elles s'acquittent de leurs propres obligations

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute demande présentée par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 16 de l'annexe de la décision I/7.

6. Questions renvoyées par le secrétariat

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute question renvoyée par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations au titre de la Convention, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 17 de l'annexe de la décision I/7.

7. Communications émanant du public

Le Comité examinera, conformément aux procédures pertinentes, toute communication émanant du public, ainsi qu'il est prévu au chapitre VI de l'annexe à la décision I/7.

Le Comité examinera le contenu de la communication ACCC/C/2005/11. Conformément au chapitre IX de l'annexe de la décision I/7, la Partie à l'égard de laquelle une communication est adressée et le membre du public auteur de la communication sont habilités à participer à l'examen par le Comité de cette communication, mais pas à l'élaboration ni à l'adoption par le Comité d'éventuelles conclusions, mesures ou recommandations.

Le Comité finalisera et adoptera des conclusions et, le cas échéant, des recommandations au sujet des communications ACCC/C/2004/06 et ACCC/C/2004/08.

8. Autres informations reçues par le Comité intéressant d'éventuels cas de non-respect

Le Comité étudiera toute autre information intéressant d'éventuels cas de non-respect qui auront été portés à son attention.

9. Questions découlant de la Réunion des Parties

Le Comité se penchera sur des questions découlant des décisions II/5, II/5a, II/5b et II/5c de la Réunion des Parties (ECE/MP.PP/2005/2/Add.6-9). Les autres documents concernant ce point de l'ordre du jour incluent le rapport de la deuxième réunion des Parties (ECE/MP.PP/2005/2, paras. 44 to 53), la déclaration d'Almaty (ECE/MP.PP/2005/2/Add.1, para. 5 et paras. 14 to 17) et la décision II/10 sur les dispositions relatives à la présentation de rapports (ECE/MP.PP/2005/2/Add.14, para. 4).

10. Examen du respect des dispositions relatives à la présentation de rapports et les procédures pour adresser les questions sur le respect des dispositions qui résultent des rapports

Le Comité examinera et évaluera, dans la mesure du possible, l'application et le respect des dispositions relatives à la présentation de rapports conformément à son mandat (décision I/7, annexe, par. 13 (c)). Le Comité sera invité à discuter jusqu'à quel point les rapports qui avaient été soumis à la Réunion des Parties doivent être considérés plus que sources possibles d'information sur le respect de la Convention (MP.PP/C.1/2004/2, para. 25). Il passera en revue également la situation concernant la soumission des rapports par les États qui étaient Parties à la Convention à la date où expiraient les délais fixés pour la soumission des rapports d'exécution et qui n'ont pas communiqué de tels rapports au secrétariat (ECE/MP.PP/2005/2/Add.14, para. 4)

11. Programme de travail et calendrier des réunions pour 2005

12. Questions diverses

13. Adoption du rapport



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please return this form by 28 September 2005 to Andrea Hegedus by fax +41 22 917 01 07 or by e-mail to public.participation@unece.org and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.

Please fill in by typing & print

Date

Title of the Conference

9th meeting of the Aarhus Convention Compliance Committee (12-14 October 2005)

Delegation/Participant of Country, Organisation or Agency

Participant

Family Name

First Name

Mr.

Mrs.

Ms.

Date Of Birth (Day/Month/Year)

Participation Category

Head of Delegation Members

Observer Organisation

From

Delegation Member

NGO (ECOSOC Accred.)

Until

Observer Country

Other (Please specify below)

Do you have a badge issued as a Mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a Long Duration conference badge issued at Geneva if so PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English

French

Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone No.

Official Fax No.

Official Occupation

Permanent Official Address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO. IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

